



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 22 Mai 2013**

Date de la convocation 14 Mai 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri, M.MENELLA André,  <b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET :</b> Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis,  <b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN André, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard,  <b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> Mme PUJOL MONNIER Chantal, M.BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN :</b> M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON :</b> M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN :</b> M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.QUEROL Jean-François,  <b>PERET :</b> M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse,  M.CERET Hugues à M.LACROIX Jean-Claude,  Mme BARRE Berthe à M.GAIRAUD Francis,  Mme FLOUROU Jocelyne à M. SATGER Jean-Noël,  Mme MIRET Christiane à M.BAISSE Robert,  M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel,  M.COSTE Bernard à M.VALENTINI Gérald,  M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent,  M.BILHAC Christian à M.MONTAGNE Jacques,  Mme FONT Chantal à M.JEAN COSTES,</p>

### **Objet : Création de 3 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir**

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire sur depuis le 1er novembre 2012, le dispositif « emploi d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20130524-2013-05-22-21-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2013  
Date de réception préfecture : 27/05/2013

La Communauté de Communes du Clermontais est éligible à ce type de contrat. Cette démarche nécessite un engagement à former la personne en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la Mission Locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales au titre des assurances sociales, des allocations familiales et du centre de gestion.

Monsieur LACROIX propose aux membres du conseil communautaire de créer 3 emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

- le recrutement d'un emploi avenir à temps complet pour intégrer le service pôle aménagement et y exercer les fonctions d'agent de maintenance polyvalent, spécificité espaces verts (tuteur F. PASTOR)
- le recrutement de 2 emplois d'avenir à temps complet pour intégrer le centre aquatique et y exercer les fonctions :
  - d'agent d'entretien (tuteurs A. LASSALLETTE et H. MARCOU)
  - d'agent d'entretien polyvalent (tuteurs A. LASSALLETTE et Y. BURE)

Il ajoute que ces contrats sont tous trois des contrats à durée déterminée et sont conclus pour une période de 3 ans

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de créer 3 postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions susvisées,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire ainsi qu'à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.